

Compte Rendu de la réunion du Conseil Municipal du 22 FEVRIER 2010

Date de Convocation : 17 février 2010

L'an deux mille dix, le vingt deux février, à 20 H 30, le Conseil Municipal de Bovelles s'est réuni au lieu habituel de ses sessions sous la présidence de Monsieur DHONDT Denis, Maire.

Etaient présents : Mme CABOCHETTE Sylvie, GADRÉ Chantal.
MM. GUILBERT Roger, BELLETTRE Michel,
BOUCHER Eric, DELMAS Bertrand, PASCAUD Sébastien,
VANDOO LAEGHE Noël.

Etait absent excusé: M. LEU Grégory.

APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 14 DECEMBRE 2009

Lecture du compte rendu de la réunion du 14 décembre 2009.
Approbation à l'unanimité des présents par le C.M.

PASSATION D'AVENANTS AUX CONVENTIONS PASSEES AVEC LE S.I.E.R.

Monsieur le maire expose que par arrêté préfectoral en date du 30 octobre 2009, les statuts de la Fédération Départementale d'Energie de la Somme ont été modifiés.

La Fédération exercera en lieu et place du S.I.E.R. la maîtrise d'ouvrage des travaux à compter du 1er janvier 2010, ainsi que la compétence d'entretien de l'éclairage public pour les communes ayant transféré cette compétence au S.I.E.R.

Dans les conventions passées entre la commune et le S.I.E.R. pour la réalisation de travaux ou l'entretien de l'éclairage public, il convient que la Fédération Départementale d'Energie soit substituée au S.I.E.R. dans ses droits et obligations découlant de cette convention afin que la Fédération réalise les travaux ou prestations dans les mêmes conditions que celles convenues entre la Commune et le S.I.E.R..

Après en avoir délibéré à l'unanimité des présents, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer les avenants aux conventions en cours entre la commune et le S.I.E.R. pour que la Fédération Départementale d'Energie soit substituée au S.I.E.R. dans l'exécution des conventions à compter du 1er janvier 2010.

EFFACEMENT DES RESEAUX DES RUES ADRIEN WAQUET ET DU 11 NOVEMBRE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des présents, décide de faire entreprendre les travaux d'effacement des réseaux électriques et des réseaux téléphoniques des rues Adrien Waquet et du 11 Novembre.

Le coût de l'opération s'élève à :

	<u>Part de la Commune - Part de la F.D.E. - Dépense totale</u>		
- effacement réseaux électriques	41 748,00 euros	27 832,00 euros	69 580,00
- effacement réseaux téléphoniques			
* génie civil	23 190,00 euros	0,00 euros	23 190,00

Les sommes nécessaires seront inscrites au budget communal 2010.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents, :

- autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces relatives à la réalisation des travaux et à entreprendre toutes démarches faisant aboutir à cette affaire.
- sollicite une aide exceptionnelle du ministère de l'Intérieur.

DEMANDES DE SUBVENTION POUR L'ECLAIRAGE PUBLIC DES RUES ADRIEN WAQUET ET DU 11 NOVEMBRE (Pose de 15 points lumineux)

Le Maire présente à l'Assemblée le projet d'éclairage public étudié par la Fédération Départementale d'Energie de la Somme relatif à la pose de 15 points lumineux dans les secteurs de la commune suivants :

⇒ **rues 11 novembre et Adrien Waquet**

Il propose aux membres du Conseil Municipal d'approuver ce projet d'un montant de 58.913 euros TTC et de solliciter la Fédération Départementale d'Energie de la Somme en vue de lui déléguer la maîtrise d'ouvrage des travaux.

Si la Fédération Départementale d'Energie de la Somme accepte, il sera établi entre cette dernière et la commune une convention de délégation de maîtrise d'ouvrage des travaux qui précisera le plan de financement fixant les montants subventionnables maximum auxquels s'appliqueront les taux particuliers ci-dessous :

- aide de la FDE 80 : 20% x 49.258 €.....	9.012 €
- participation de la commune.....	40.247 € (1)
- TVA	9.654 € (2)
TOTAL TTC	58.913 €

1) Une subvention du Conseil Général est possible dans le cadre de la Politique d'Aménagement du Territoire (PACTe). A ce titre, son attribution et le taux d'aide retenu dépendent des décisions prises par votre communauté de communes ou d'agglomération, et par le conseiller général du canton. Cette subvention viendra le cas échéant diminuer la charge nette de la commune.

(2) dont 6.231,04 € récupérable au FCTVA

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- d'adopter le projet présenté par la Fédération Départementale d'Energie de la Somme,
- de solliciter la Fédération Départementale d'Energie de la Somme en vue de lui déléguer la maîtrise d'ouvrage des travaux,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage,

- d'accepter la participation financière de la commune estimée à 49.901 euros, y compris la TVA.

COMMISSION INTERCOMMUNALE D'AMENAGEMENT FONCIER : ELECTION PAR LE CONSEIL MUNICIPAL DE DEUX PROPRIETAIRES TITULAIRES ET D'UN PROPRIETAIRE SUPPLEANT

Monsieur le maire fait connaître que par lettre du 22 décembre 2009, le Président du Conseil général l'a invité à faire procéder par le conseil municipal à l'élection des propriétaires, appelés à siéger au sein de la commission intercommunale d'aménagement foncier.

L'avis invitant les candidats à se faire connaître a été affiché en mairie le 5 janvier 2010, soit plus de quinze jours avant ce jour et a été inséré dans le journal Courrier Picard du 25 janvier 2010.

Se sont portés candidats, les propriétaires ci-après : MM. VANDOO LAEGHE Noël, DEHOSTINGUE Michel et Mme BESENCOURT Michelle qui sont de nationalité française ou ressortissants d'un Etat membre de l'Union européenne d'après les convention internationales, jouissent de leurs droits civiques, ont atteint l'âge de la majorité et possèdent des biens fonciers non bâtis sur le territoire de la commune.

La liste des candidats est donc ainsi arrêtée : MM. VANDOO LAEGHE Noël, DEHOSTINGUE Michel et Mme BESENCOURT Michelle. Il est alors procédé à l'élection à *bulletins secrets* dans les conditions fixées par l'article L.2121-21 du code général des collectivités territoriales.

Le nombre de votants étant de neuf, la majorité requise est de cinq voix.

Ont obtenu au premier tour :

* en tant que délégué titulaire :

M. DEHOSTINGUE Michel : 9 voix
M. VANDOO LAEGHE Noël : 7 voix
Mme BESENCOURT Michelle : 2 voix

* en tant que délégué suppléant :

M. DEHOSTINGUE Michel : 0 voix
M. VANDOO LAEGHE Noël : 2 voix
Mme BESENCOURT Michelle : 7 voix

Compte tenu des voix recueillies par chacun d'entre eux, au cours du premier tour, MM. DEHOSTINGUE Michel et VANDOO LAEGHE Noël sont élus membres titulaires et Mme BESENCOURT Michelle est élue membre suppléant.

TRAVAUX SUR LES VOIES COMMUNALES

Il est prévu de réaliser des travaux en 2010 sur les voies communales pour un montant évalué à 11 000 euros. (réparation, gravillonnage)

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DECIDANT LA REPRISE DES CONCESSIONS EN ETAT D'ABANDON

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu lecture du rapport de Monsieur le Maire qui lui demande de se prononcer sur la reprise par la commune des concessions (voir procès-verbal ci-joint) dans le cimetière communal, concessions qui ont plus de trente ans d'existence et dont l'état d'abandon a été constaté à deux reprises, à trois ans d'intervalle, dans les conditions prévues par l'article L 2223-13 et suivants du Code général des collectivités territoriales, donnant aux communes la faculté de reprendre les concessions perpétuelles et centenaires en état d'abandon ;

Vu le Code général des Collectivités Territoriales ;

Considérant que les concessions dont il s'agit ont plus de trente ans d'existence et qu'elles sont bien en état d'abandon, ledit état dûment constaté ;

Considérant que cette situation décèle une violation de l'engagement souscrit par les attributaires des dites concessions, en leur nom et au nom de leurs successeurs, de les maintenir en bon état d'entretien, et qu'elles sont, en outre, nuisibles au bon ordre et à la décence du cimetière.

Délibère à l'unanimité des présents :

Article 1. Monsieur le Maire est autorisé à reprendre au nom de la commune et à remettre en service pour de nouvelles inhumations les concessions mentionnées au procès-verbal en état d'abandon.

Article 2. Monsieur le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération.

De plus, le Conseil Municipal s'engage à entretenir les concessions N° 20 (plan n°112) et N° 45 (plan n°37) dans lesquelles sont inhumées deux victimes de la guerre 14/18 : Monsieur Jean-Marie BARRAS et Louis LECLERCQ.

LISTE DES CONCESSIONS

Numéro d'emplacement sur le plan	Concessions	Numéro de la concession
2	FLAMENT - HERBET	inconnu
4	ROHAUT - DELAMARE	32
5	BIZET	37-38
7	DHONDT Henri	74
34 - 35	MIANNAY	5
48	BOUCHER - LEROY	inconnu
74	INCONNU	inconnu
75	INCONNU	inconnu
76	DELETTRE - ROWELLE	inconnu
77	CRETE	inconnu
84	DELAITRE - DOMART	inconnu
85	MUCHEMBLED	21
88	ROMANAY	inconnu
89	DEMARCY	2
91	INCONNU	Inconnu
92	BRUNELLE - ROHAUT	Inconnu
128	MERELLE - MOTTE	85
131	LEFEBVRE - BIENDINE - CARETTE	Inconnu
133	INCONNU	Inconnu
151- 152 - 153	MANTEL-DUPUIS -SEGUIN- LEFEUVRE	48 - 26 - 17
156	LEFEBVRE	inconnu
157	LERICHE - SERANT	inconnu
165	BOUCHER - THERMONIR	4
166	GRENON - AMEDE	inconnu
189	DUBOS	inconnu

ACHAT OU LOCATION D'UN BARNUM

Le Conseil Municipal a décidé d'acheter un barnum.

AUTORISATION A ENGAGER 25 % DES CREDITS INSCRITS EN INVESTISSEMENT AU BUDGET 2009

Après en avoir délibéré à l'unanimité des présents, le Conseil Municipal autorise à engager les dépenses à hauteur de 25 % des crédits d'investissement inscrits au budget 2009, soit 26 456,00 €, et décide de répartir cette somme de la manière suivante pour le budget 2010 :

- article 2152 : 1 688 €
- article 2315 : 24 768 €

CONSTITUTION DU BUREAU DE VOTE POUR LES ELECTIONS REGIONALES DU 14 MARS 2010 et 21 MARS 2010

* Pour le 1^{er} tour du 14 mars 2010

08H00 à 10H30 : M. VANDOO LAEGHE Noël – Mme VANDOO LAEGHE Brigitte -
M. MORELLE Henri

10H30 à 13H00 : M. BOUCHER Eric – M. GUILBERT Roger – Mme CABOCHETTE
Sylvie

13H00 à 15H30 : M. BELLETTRE Michel – M. DHONDT Denis – M. DELMAS Bertrand

15H30 à 18H00 : M. PASCAUD Sébastien – M. BRUN Bernard – Mme BRUN Régine

* Pour le 2^{ème} tour du 21 mars 2010

08H00 à 10H30 : M. VANDOO LAEGHE Noël – Mme VANDOO LAEGHE Brigitte –
Mme GADRÉ Chantal

10H30 à 13H00 : M. BOUCHER Eric – M. GUILBERT Roger – Mme GUILBERT
Christiane

13H00 à 15H30 : M. BELLETTRE Michel – M. DHONDT Denis – M. DELMAS Bertrand

15H30 à 18H00 : M. PASCAUD Sébastien – M. BRUN Bernard – Mme BRUN Régine

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

● Concours des villages fleuris 2010 :

La Commune participera au concours des villages fleuris pour l'année 2010.

Le Maire,

Les Adjointes,

Les Conseillers,